

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

REXEL

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 359 845 910 €.
Siège social : 189-193, boulevard Malesherbes, 75017 Paris.
479 973 513 R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 22 mai 2013 à 10h30 à l'Auditorium Paris du Centre Marceau - 12, avenue Marceau - 75008 Paris à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

I. Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Lecture du rapport du Directoire sur les actions gratuites ;
- Lecture du rapport du Directoire sur les options de souscription d'actions ;
- Lecture des rapports complémentaires du Directoire sur l'utilisation de la délégation de compétence et de l'autorisation consenties par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 16 mai 2012 au Directoire, respectivement, dans ses trente-troisième et trente-quatrième résolutions, conformément aux dispositions de l'article R.225-116 du Code de commerce ;
- Lecture du rapport du Conseil de surveillance à l'assemblée générale ;
- Lecture du rapport du Président du Conseil de surveillance sur le fonctionnement du Conseil de surveillance et le contrôle interne ;
- Lecture des rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux régies par les articles L.225-86 et suivants du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi, en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance en ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Option pour le paiement du dividende en actions nouvelles ;
- Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Ratification d'une convention réglementée visée à l'article L.225-90 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de la société Eurazeo ;
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Manfred Kindle ;
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Thomas Farrell ;
- Ratification de la cooptation de Madame Vivianne Akriche en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;
- Pouvoirs pour les formalités légales ;

L'avis de réunion comportant le texte du projet des résolutions soumis à cette assemblée a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 17 avril 2013 n°46.

II. Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Lecture du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes ;
- Autorisation à consentir au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;
- Autorisation à consentir au Directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales ;
- Autorisation à consentir au Directoire pour augmenter le capital social par émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne ;
- Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée à certaines catégories de bénéficiaires pour permettre la réalisation d'opérations d'actionnariat des salariés ;
- Modification de l'article 23 des statuts de la Société relatif aux pouvoirs du Conseil de surveillance ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Formalités préalables à accomplir pour participer à l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède et leurs modalités de détention, peut participer à l'Assemblée Générale. Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, ce droit est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le vendredi 17 mai 2013 à zéro heure (heure de Paris) :

- pour les actionnaires AU NOMINATIF (pur ou administré), vous devez être inscrits en compte nominatif, tenu pour Rexel par son mandataire BNP Paribas Securities Services, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée soit le vendredi 17 mai 2013 à zéro heure (heure de Paris) ;
- pour les actionnaires AU PORTEUR, l'inscription ou l'enregistrement comptable de vos titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier, doit être constaté par une attestation de participation. Celle-ci

doit être annexée au formulaire de vote ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.
L'actionnaire au porteur peut demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'assemblée.

Les différents moyens de participation à l'Assemblée Générale.

Vous disposez de quatre possibilités pour exercer vos droits d'actionnaires :

- assister personnellement à l'Assemblée ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ;
- voter par correspondance ;
- vous faire représenter par une personne de votre choix, dans les conditions prévues à l'article L.225-106 du Code de commerce.

Votre participation est plus rapide et plus facile via Internet.

Rexel vous propose de lui transmettre vos instructions par Internet avant la tenue de l'Assemblée. Cette possibilité est donc un moyen supplémentaire de participation offert aux actionnaires, qui au travers d'un site Internet sécurisé spécifique, peuvent bénéficier de tous les choix disponibles sur le formulaire de vote. Si vous souhaitez employer ce mode de transmission de vos instructions, merci de bien vouloir suivre les recommandations figurant ci-dessous dans la partie : « si vous souhaitez voter par Internet ».

Si vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée

— Vous êtes actionnaire au NOMINATIF (pur ou administré) : Vous devez demander une carte d'admission, à l'établissement centralisateur : BNP Paribas Securities Services, en envoyant le formulaire unique de vote par correspondance joint à la convocation qui vous sera adressée, après l'avoir complété comme suit :

- cochez la case A en haut du formulaire ;
- datez et signez dans le cadre prévu à cet effet en bas du formulaire ;
- adressez le formulaire, au moyen de l'enveloppe T jointe ou par courrier simple, à BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

— Vous êtes actionnaire au PORTEUR : Vous devez demander à votre intermédiaire habilité une attestation de participation. Votre intermédiaire habilité se chargera alors de la transmettre à l'établissement centralisateur : BNP Paribas Securities Services, qui vous fera parvenir une carte d'admission. Vous vous présenterez le mercredi 22 mai 2013 sur le lieu de l'Assemblée avec votre carte d'admission.

Si vous êtes actionnaires au nominatif, dans le cas où votre carte d'admission ne vous parviendrait pas à temps, vous pourrez néanmoins participer à l'Assemblée sur simple justification de votre identité.

Si vous êtes actionnaires au porteur, dans le cas où vous n'auriez pas reçu votre carte d'admission au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, vous pourrez participer à l'Assemblée, en demandant au préalable à votre intermédiaire habilité de vous délivrer une attestation de participation et en vous présentant à l'Assemblée avec une pièce d'identité.

Si vous souhaitez être représenté(e) à l'Assemblée

— Vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée : Vous devez utiliser le formulaire unique de vote par correspondance et par procuration joint à la convocation et le compléter comme suit : - cochez la case « Je donne pouvoir au président de l'Assemblée Générale » ;

- datez et signez dans le cadre prévu à cet effet en bas du formulaire ;
- adressez le formulaire, au moyen de l'enveloppe T jointe ou par courrier simple, à BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Le Président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Pour les actionnaires au porteur, le formulaire devra impérativement être accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

— Vous souhaitez vous faire représenter par une autre personne de votre choix: Vous pouvez vous faire représenter à l'Assemblée par un autre actionnaire, votre conjoint, un partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou toute autre personne physique ou morale de votre choix dans les conditions prévues à l'article L.225-106 du Code de commerce.

Vous devez utiliser le formulaire unique de vote par correspondance et par procuration joint à la présente convocation qui lui sera adressée et le compléter comme suit :

- cochez la case « Je donne pouvoir à » et indiquez les nom, prénom et adresse de votre mandataire ;
- datez et signez dans le cadre prévu à cet effet en bas du formulaire ;
- adressez le formulaire, au moyen de l'enveloppe T jointe ou par courrier simple, à BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex ;
- si vos actions sont au porteur, demandez un formulaire à votre intermédiaire financier.

Si vous souhaitez voter par correspondance.

— Vous devez utiliser le formulaire unique de vote par correspondance et par procuration joint à la convocation et le compléter comme suit :

- cochez la case « Je vote par correspondance » ;
- remplissez le cadre « Vote par correspondance » selon les instructions figurant dans ce cadre ;
- datez et signez dans le cadre prévu à cet effet en bas du formulaire ;
- adressez le formulaire, au moyen de l'enveloppe T jointe ou par courrier simple, à BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote, dûment remplis et signés, devront parvenir à BNP Paribas Securities Services trois jours calendaires au moins avant la date de l'Assemblée soit le vendredi 17 mai 2013.

Pour les actionnaires au porteur, le formulaire devra impérativement être accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité ;

- Si vos actions sont au porteur, demandez un formulaire de vote à votre intermédiaire financier.

Si vous souhaitez voter par Internet.

— Vous êtes actionnaire au NOMINATIF PUR : Vous pourrez voter par Internet préalablement à l'Assemblée, en utilisant le numéro d'identifiant et le mot de passe qui vous ont été communiqués et qui vous servent habituellement pour consulter votre compte sur le site Planetshares. Vous pourrez ainsi vous connecter au site dédié et sécurisé de l'Assemblée et suivre les indications données à l'écran.

— Vous êtes actionnaire au NOMINATIF ADMINISTRÉ : Vous devrez utiliser l'identifiant qui se trouve en haut à droite du formulaire de vote adressé avec la convocation pour accéder au site dédié et sécurisé de l'Assemblée. Vous devrez alors suivre les indications données à l'écran.

— Vous êtes actionnaire au PORTEUR : Vous devez contacter votre établissement teneur de compte pour lui indiquer votre souhait de voter par Internet et leur communiquer votre adresse électronique.
Sous réserve d'éventuelles procédures spécifiques de certains établissements teneurs de compte, votre établissement financier devra vous transmettre une attestation de participation, en y mentionnant votre adresse électronique et votre demande de vote par Internet à BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex, mandataire de Rexel et gestionnaire du site de vote par Internet. Cette adresse électronique sera utilisée par ce dernier pour vous communiquer un identifiant vous permettant de vous connecter au site dédié et sécurisé de l'Assemblée. Vous devez alors suivre les indications données à l'écran.
Le site sécurisé : <http://gisproxy.bnpparibas.com/rexel.pg>, dédié au vote préalable à l'Assemblée, sera ouvert au plus tard le vendredi 3 mai 2013. Les possibilités de voter par Internet, avant l'Assemblée, seront interrompues la veille de la réunion, soit le mardi 21 mai 2013 à 15 h 00 (heure de Paris). Afin d'éviter tout engorgement éventuel du site Internet dédié, il est recommandé aux actionnaires d'exprimer leur vote le plus tôt possible.
Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Désignation et révocation d'un mandataire par voie électronique.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, vous pouvez transmettre cette procuration de révocation, par voie électronique selon les modalités suivantes :

— Vous êtes actionnaire au NOMINATIF PUR

- vous devez envoyer un courriel à l'adresse : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Ce courriel devra obligatoirement contenir les informations suivantes : une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signé en précisant les nom, prénom, adresse et numéro de compte nominatif du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et l'adresse du mandataire ;
- vous devrez obligatoirement confirmer votre demande en ressaisissant les informations listées ci-dessus sur PlanetShares/My Shares ou PlanetShares/My Plans en vous connectant avec vos identifiants habituels et en allant sur la page « Mon espace actionnaire – Mes Assemblées Générales » puis enfin en cliquant sur le bouton « Désigner ou révoquer un mandat ».

— Vous êtes actionnaire AU PORTEUR OU AU NOMINATIF ADMINISTRÉ

- vous devez envoyer un courriel à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Ce courriel devra obligatoirement contenir les informations suivantes : une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signé, précisant les nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et l'adresse du mandataire ;
- vous devez obligatoirement demander à votre intermédiaire habilité d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées générales de BNP Paribas Securities Services, Service des Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79, le mandat donné pour une assemblée est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

Afin que les désignations ou révocations de mandats notifiées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le 21 mai 2013 à 15 h 00 (heure de Paris).

Les copies numérisées de formulaires de vote par procuration qui ne seront pas signées ne seront pas prises en compte.

un nouveau mandataire après révocation, vous devrez demander à BNP Paribas Securities Services (si vous êtes actionnaire au nominatif) ou à votre intermédiaire habilité (si vous êtes actionnaire au porteur) de vous envoyer un nouveau formulaire de vote par procuration portant la mention « Changement de mandataire ».

Vous devrez le retourner à BNP Paribas Securities Services, Service des Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex, trois jours au moins avant la tenue de l'Assemblée, soit le vendredi 17 mai 2013, à zéro heure (heure de Paris).

Pour les actionnaires au porteur, le formulaire devra impérativement être accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Questions écrites des actionnaires.

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Directoire, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante REXEL – 189-193, boulevard Malesherbes, 75017 Paris.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Droit de communication des actionnaires.

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la Société : www.rexel.com, à compter du vingt et unième jour précédent l'Assemblée.

L'actionnaire pourra se procurer dans les délais légaux les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée à BNP Paribas Securities Services - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Les documents et renseignements relatifs à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

Le Directoire.

1301798